



**Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2014**

(Du 26 mai 2015)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2014.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante:

Composition du bureau

Président: M. Jacques Hainard
Vice-président: M. Jean-Bernard Wälti
Rapporteur: M. Walter Willener

Sous-commissions

1. *Département des finances et de la santé (DFS):*

M. Jean-Bernard Wälti, président-rapporteur, MM. Yann Mesot et Daniel Ziegler

2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC):*

M. André Frutschi, président-rapporteur, MM. Jacques Hainard et Yvan Botteron

3. *Département de l'éducation et de la famille (DEF):*

M. Walter Willener, président-rapporteur, M^{me} Annie Clerc-Birambeau et M. Claude Guinand

4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE):*

M. Mario Castioni, président-rapporteur, MM. Jean-Jacques Aubert et Etienne Robert-Grandpierre

5. *Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS):*

M. Jean-Frédéric de Montmollin, président-rapporteur, M. Marc-André Bugnon et M^{me} Silvia Locatelli

1. CONSIDERATIONS GENERALES

La commission de gestion, abrégée ci-après par la COGES, s'est réunie les 9 et 28 janvier, les 18 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai, 24 juin, 2 et 30 septembre, 24 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2014. Le 27 mai, elle a siégé avec la commission des finances pour prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux de la réforme de l'Etat.

En 2014, la COGES a affiné ses méthodes de travail. Elle a adopté ses règles éthiques et de fonctionnement. A chaque séance, elle a pris connaissance des travaux de ses cinq sous-commissions et du bureau. Les présidents des sous-commissions ont rapporté sur leurs activités, permettant ainsi aux membres de la commission plénière de discuter des questions ou des problèmes relatés, et d'orienter les travaux conformément à son mandat de haute surveillance des activités de l'Etat de Neuchâtel.

En janvier 2014, la COGES a accueilli M. Laurent Kurth, président du Conseil d'Etat pour une discussion sur les entités autonomes, en particulier sur la représentation politique au sein des organes directeurs de ces dites entités. Contrairement au Conseil d'Etat, la COGES s'est déclarée favorable à la présence de représentants du pouvoir législatif dans les conseils d'administration des entités autonomes. Ce point sera repris lorsque le rapport sur la gouvernance des partenariats sera disponible.

La COGES, notamment par ses sous-commissions, a fait un important travail pour passer en revue les motions, postulats et recommandations en attente. L'examen s'est fait par département, avec la collaboration du Conseil d'Etat et des secrétariats généraux. Au total, 3 recommandations, 36 motions soumises à l'ancien droit (*antérieur au 28 mai 2011*), 12 motions soumises au nouveau droit, 72 postulats soumis à l'ancien droit et 23 postulats soumis au nouveau droit, soit un total de 146 objets. La COGES a proposé 32 classements et défini des délais de réponse entre 2014 et 2017, en fonction des rapports attendus de la part du Conseil d'Etat. Le tout a été consigné dans le rapport 14.608 de la COGES au Grand Conseil, lequel a été examiné lors de la session de novembre 2014. A une exception près, les classements proposés ont été confirmés.

La COGES entend assurer un suivi très régulier du traitement des interventions parlementaires acceptées par le Grand Conseil en faisant le point deux fois par année sur l'avancement des réponses attendues du gouvernement. Parmi les points particuliers examinés par COGES en 2015, il faut citer:

- L'examen d'une éventuelle incompatibilité de fonction d'un membre de la COGES, également vice-recteur de l'Université. Au vu des avis juridiques sur cette question, la COGES a constaté qu'une incompatibilité n'était pas établie;
- la transmission des rapports du contrôle cantonal des finances à la COGES, qui a nécessité une petite modification législative;
- de laisser la compétence aux présidents des sous-commissions de décider de la présence ou non d'une assistante parlementaire;
- l'examen de quelques requêtes individuelles, transmises par le bureau du Grand Conseil qui a pratiquement toujours conclu à ce que les cas transmis étaient traités dans le respect des lois.

La COGES s'est enfin penchée à plusieurs reprises sur les problèmes de communication, ou plutôt des fuites reprises par les médias (Université, HNE, cas de M. Béguelin, etc.). A ce niveau, aucune solution n'a pu être trouvée.

2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT

2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.1.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DFS a tenu douze séances en 2014, certaines en présence des membres invités de la sous-commission des finances du même DFS.

Des séances complètes ont été notamment consacrées à l'examen du rapport de gestion 2013 du DFS, au programme de législature et à la feuille de route du Conseil d'Etat ou encore à l'examen des motions, recommandations et postulats en souffrance, certains depuis plus de 20 ans, dans le but d'en proposer le classement au plénum (rapport 14.608).

2.1.1.2. Entités visitées

La sous-commission a, à ce jour, rencontré l'ensemble des chefs de services et d'offices, ainsi que les responsables ou organes dirigeants de l'HNE, du CNP, de NOMAD et de la BCN.

La sous-commission a pris acte, le 17 décembre 2014, de la décision du Conseil d'Etat de nommer un administrateur-délégué à Brot-Dessous afin de sortir enfin cette commune des difficultés que l'on sait.

De manière générale, la sous-commission n'a relevé aucun élément susceptible de remettre en question le fonctionnement des services qui ont à leur tête des chefs compétents et motivés.

2.1.1.3. Suivi des dossiers

Santé publique

Un très gros bémol tout de même dans le domaine de la santé: la gouvernance de l'Hôpital neuchâtelois avec la question de savoir si sa direction maîtrise véritablement la situation et ses troupes. En effet, dès le début de ses travaux, le "paquebot" HNE est apparu à la sous-commission "*Comme un bateau ivre*" et ceci, malgré la présidence du Conseil d'Administration (CA) occupée temporairement par le chef du département puis, par une nouvelle présidente.

Des difficultés importantes ont émaillé cette année 2014 avec les problèmes survenus en radiologie et des démissions de médecins à répétition. De plus, le refus du budget 2015 par le nouveau CA ne rassure évidemment pas les commissaires.

A noter dans le domaine de la santé publique également, les épisodes difficiles du Centre Neuchâtelois d'Ophtalmologie (CNO), la "*concurrence*" mal assumée avec la Providence, ainsi que la démission surprenante du chef de service de la santé publique, renommé finalement adjoint au chef de service.

En ce qui concerne le chef de service de la santé publique, à la connaissance de la sous-commission, les démarches ont été faites de manière respectueuse, et c'est l'intéressé lui-même qui a souhaité reprendre la fonction d'adjoint. En ce qui concerne le CNO, le chef de département a répondu aux questions de la sous-commission à l'occasion d'une brève séance consacrée à la lecture et à la discussion des décisions du tribunal fédéral et du tribunal cantonal.

La sous-commission n'a cependant pas toujours obtenu dans les temps souhaités les renseignements auxquels elle prétendait avoir droit. Après quelques sollicitations répétées, un mode de travail qui pourra satisfaire la sous-commission, a été proposé par le département, prévoyant des rencontres régulières avec le sujet de l'HNE en flux tendu à l'ordre du jour. Le président et le vice-président de la commission Santé seront également associés à ces séances, au cours desquelles des procès-verbaux très succincts seront réalisés.

La sous-commission souhaite rappeler ici l'immensité du champ couvert par le domaine de la santé, avec pour principaux dossiers en cours, notamment:

- Pré-hospitalier: révision de tout le système du programme d'alarmes, en collaboration avec d'autres cantons et services;
- négociations avancées sur la révision du système de garde des médecins installés;
- développement du domaine de la prévention, avec notamment le dossier relatif à la médecine scolaire;
- Révisions de législations en matière pharmaceutique;
- réorganisation spatiale de l'HNE, rapports de mise en œuvre, planification hospitalière et planification sanitaire;
- plan stratégique de NOMAD et du CNP;
- conception, déploiement et mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS);
- questions liées à la CCT Santé 21 et au budget.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Une visite du SIEN, aux Draizes, à Tivoli et au Faubourg du Lac, a été réalisée le 22 janvier 2014. Rappelons que ce service est essentiel dans la mesure où un grand nombre d'informations est recensé dans le système de gestion, et qui serve aux services de l'Etat ainsi qu'aux entités paraétatiques. Ce service souffre de sa situation géographique, puisqu'il est réparti sur six sites différents. Les serveurs sont mal sécurisés, sujets à inondations et autres dégâts. Une solution se dessine aujourd'hui avec le prochain transfert des unités sensibles vers le bâtiment des Cadolles rue du Verger-Rond 2, à Neuchâtel.

Fiscalité

En ce qui concerne la fiscalité, la sous-commission a pris note de la décision du Conseil d'Etat de mettre sur pied un encouragement aux dénonciations spontanées pour les revenus non-déclarés en concordance avec le programme fédéral qui ne prévoit pas de poursuite pénale en cas de dénonciation et une limitation de la période considérée à trois ans pour les cas d'héritage. A noter également une nouveauté soit l'allègement de tous les taux d'intérêt, aussi bien pour les retards d'impôts que pour les éléments repris des déclarations spontanées. L'intérêt sera allégé, mais le

montant restera dû. Ce programme s'appliquera en 2015 et 2016. Près de 10 millions de francs de recettes supplémentaires sont attendus.

En ce qui concerne les forfaits fiscaux que certains commissaires souhaiteraient promouvoir, par pragmatisme selon le Conseil d'Etat, il n'est pas à l'ordre du jour, ni de les promouvoir, ni de les abroger.

2.1.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission a consacré sa séance du 6 mai à l'étude du rapport de gestion du département. Auparavant, elle a eu l'occasion d'être représentée lors de deux séances de la sous-commission des finances relatives aux comptes 2014. Elle a pris acte du rapport de gestion 2014 en soulignant la qualité et la complétude de celui-ci.

En ce qui concerne la demande de classement de la motion 97.129 de Roland Debély (*et non pas 97.127 comme indiqué dans le rapport du département*) relative aux "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé", la sous-commission fait siens les arguments du DFS et appuie donc la demande de classement. Cette motion aurait en effet dû être classée dans le cadre du rapport 14.608. Cet objet n'a aujourd'hui plus de pertinence, dans la mesure où le principe même du référendum financier a disparu du droit neuchâtelois (*la concrétisation de cette motion impliquerait d'ailleurs une modification constitutionnelle*).

97.129

23 juin 1997

Motion Roland Debély

Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé

La Constitution, respectivement la loi sur les finances, prévoit le référendum obligatoire pour les dépenses supérieures à un certain pourcentage du total des revenus des comptes cantonaux.

En ce qui concerne les syndicats intercommunaux, aucune disposition ne prévoit que les dépenses importantes soient soumises au vote populaire.

Considérant le rôle toujours plus prépondérant des syndicats et vu les nombreux investissements dont ils sont les acteurs – avec souvent des montants importants ayant des répercussions financières conséquentes sur les finances communales –, nous demandons au Conseil d'Etat d'examiner l'opportunité de compléter les dispositions légales en introduisant un référendum obligatoire pour les investissements dont les montants sont importants. Ceci permettrait assurément de combler un déficit démocratique dans le fonctionnement de nos institutions.

Cosignataires: P. Guenot, P. Hainard, J.-B. Wälti, D. Cottier, W. Willener et Ph. Wälti.

2.1.1.5. Bilan et perspectives

Le travail de la sous-commission portera en particulier pour l'année 2015 sur l'accompagnement du dossier de l'HNE et sur la fiscalité. Une séance est d'ores et déjà prévue pour l'examen du rapport de gestion du département.

La sous-commission remercie le chef du département ainsi que son secrétariat général pour le temps consacré à ses nombreuses sollicitations.

2.2. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

2.2.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.2.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DJSC a siégé à sept reprises durant l'année 2014, soit les 22 janvier (*la caisse de pensions du corps de police et des sapeurs-pompiers*), 4 mars (*l'examen des comptes 2013*), 4 avril (*l'examen des motions, recommandations et postulats en suspens*), 6 juin (*la visite du service pénitentiaire et la feuille de route du DJSC*), 3 octobre (*l'examen du budget 2015*), 21 octobre (*le service des ressources humaines de l'Etat*) et 7 novembre 2014 (*le service de la culture et le musée militaire de Colombier*).

Dès le 2 septembre 2014, le président-rapporteur démissionnaire M. Miguel Perez a été remplacé par M. André Frutschi.

2.2.1.2. Entités visitées

En cours d'année, la sous-commission s'est déplacée à deux reprises: le 6 juin à l'établissement pénitentiaire de La Promenade à La Chaux-de-Fonds et le 21 octobre 2014, au service des ressources humaines de l'Etat à Peseux. La rencontre avec le service de la culture a eu lieu au Château de Neuchâtel.

2.2.1.3. Suivi des dossiers

Police neuchâteloise et syndicats

Le 22 janvier 2014, faisant suite à une demande de la COGES qui s'inquiétait des retombées négatives de la grève et des manifestations conduites par la Police neuchâteloise, une rencontre a été mise sur pied au cours de laquelle le conseiller d'Etat a rendu compte à la sous-commission de l'état d'avancement des négociations en cours entre l'Etat et les syndicats.

Examen des objets en suspens

Le 4 avril 2014, le chef du département et le secrétaire général du département ont passé en revue avec les membres de la sous-commission les motions, recommandations et postulats en suspens, et discuté des traitements envisagés.

Service pénitentiaire

Le 6 juin 2014, la sous-commission de gestion a siégé avec la sous-commission des finances en présence du chef du département, du secrétaire général du département ainsi que de la cheffe du service pénitentiaire et du directeur de l'établissement de détention de La Promenade; séance organisée à l'établissement de détention de la Promenade à La Chaux-de-Fonds. La première partie de la séance a permis aux membres des sous-commissions de visiter une partie de la prison, leur offrant l'occasion de se rendre compte de l'avancement des travaux en cours et de la qualité des aménagements terminés. La commission a également pris connaissance de la nécessité de profiter des travaux pour créer six places supplémentaires qui s'avèrent nécessaires et qui permettraient d'éviter de vider à nouveau la prison s'ils devaient être effectués plus tard, créant ainsi des complications et des frais plus importants.

Feuille de route 2014-2017

En seconde partie de la séance du 6 juin 2014, la feuille de route du département pour la législature 2014-2017 est présentée et discutée. Les différents objectifs figurant dans ce document seront suivis par la sous-commission.

Service des ressources humaines

Le 21 octobre 2014, la sous-commission de gestion s'est rendue au service des ressources humaines de l'Etat (SRHE), en présence du chef de service et de la responsable du secteur recrutement, gestion des carrières et communication. Cette visite a permis de prendre connaissance du fonctionnement du service et d'évoquer le point difficile concernant le système de rémunération soumis trop souvent aux difficultés financières du canton. Les discussions ont aussi porté sur l'évaluation des collaborateurs de l'Etat. Le système de recrutement électronique, développé en collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds, donne entière satisfaction. Pour les postulants, après inscription au système, la démarche est très simple; pour le service, ce système facilite aussi le travail et augmente la sécurité de la transmission des dossiers de postulation puisqu'ils ne doivent plus être remis physiquement aux services concernés. A noter qu'il est toujours possible de transmettre sa postulation de manière traditionnelle par courrier. Le taux d'absentéisme s'établit à environ 4%, taux comparable à celui des villes du canton.

Un certain nombre de services de l'Etat d'une certaine taille disposent de leur propre service des ressources humaines; la sous-commission effectuera donc une seconde visite durant la législature, si nécessaire en présence des responsables des divers services et des offices qui ont un responsable des ressources humaines.

Service culturel et musée militaire de Colombier

Le 11 novembre 2014, en présence du chef du département, du secrétaire général du département, de la cheffe du service de la culture et du chef du service de la sécurité civile et militaire (*pour la partie consacrée au musée militaire de Colombier*), les membres de la sous-commission ont procédé à l'examen du service de la culture. Divers dossiers en cours ont été évoqués: celui des bibliothèques (*villes, canton*), celui de la lecture publique qui pourrait être délégué aux communes et celui du fonds du cinéma qui sera supprimé prochainement en raison de l'abandon de la taxe sur les spectacles à Neuchâtel, et non dans les autres localités (*pour mémoire, cette taxe alimentait le fonds du cinéma*). Le département n'est pas convaincu de réviser la loi sur la culture, qui date de 1991, durant cette législature.

Plusieurs projets sont en cours dans le service. Parmi les principaux, on peut citer la mise en place d'un guichet informatique en ligne pour les demandes d'aides émanant des artistes ainsi que l'engagement d'un civiliste chargé de répertorier exhaustivement les œuvres d'art en possession de l'Etat dispersées dans les nombreux services. La question des retraites des artistes

qui n'ont pas pu cotiser aux deuxième et troisième piliers fera également l'objet d'une attention particulière afin de trouver des solutions pour les cas de rigueur. Le service des archives, dont la sécurité n'est pas satisfaisante, fera l'objet d'une prochaine visite de la sous-commission. Le département examine actuellement plusieurs pistes permettant de remédier à cette problématique et visant également à augmenter le volume à disposition pour le stockage, qui est fort limité actuellement. Concernant le Laténium, les installations techniques liées au bâtiment ainsi que celles utilisées lors des expositions vieillissent très rapidement. Il s'agira de moderniser l'ensemble selon un plan qu'il reste à définir. Le musée de Colombier, fermé depuis le départ de la conservatrice, fera l'objet d'une étude externe pour déterminer son avenir. Cette étude devrait être bouclée au 30 avril 2015 et la sous-commission ne manquera pas de s'intéresser à ces conclusions le moment venu.

Examen des comptes 2013 et du budget 2015

Outre les rencontres avec les services, la sous-commission de gestion a siégé avec la sous-commission des finances tant pour l'examen des comptes 2013 que l'examen du budget 2015. Lors de ces séances, le chef du département, le secrétaire général du département, le responsable financier du département ainsi que l'ensemble des chefs des services rattachés au département étaient présents.

2.2.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission de gestion du DJSC a siégé le 7 mai 2015 avec la sous-commission des finances afin d'examiner conjointement les comptes et le rapport de gestion 2014 du département. Lors de cette séance, le chef du département était accompagné du secrétaire général du département et du responsable financier; de plus, l'ensemble des chefs de service du département ont été entendus.

La sous-commission constate avec satisfaction que toutes les questions soulevées ont trouvé des réponses précises et satisfaisantes.

En conclusion, la sous-commission prend acte du rapport de gestion 2014 avec satisfaction. Elle en profite pour remercier le chef du département, les chefs de service et l'ensemble du personnel rattaché au département, pour leur engagement et les efforts constants effectués pour le bon fonctionnement des services, parfois dans des conditions difficiles.

2.2.1.5. Bilan et perspectives

Pour 2015, trois séances de la sous-commission ont d'ores et déjà été fixées. Le 20 février (*visite du service des institutions pour adultes et mineurs*), le 31 mars et le 4 juin. D'autres séances ou demandes de renseignements ponctuelles pourraient être sollicitées auprès du département ou de ses services.

2.3. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion a tenu 7 séances au cours de l'année 2014. Elle a toujours siégé en présence de M^{me} Monika Maire-Hefti, cheffe du département de l'éducation et de la famille (DEF). En fonction des sujets traités, les collaborateurs du secrétariat général ont participé aux séances. La sous-commission a examiné les enjeux et les défis des trois services et des deux offices du département. Elle s'est aussi penchée sur le fonctionnement de l'Université de Neuchâtel. Enfin, elle a traité des questions d'actualité.

2.3.1.2. Entités visitées

2.3.1.3. Suivi des dossiers

Université de Neuchâtel

A la demande du Conseil d'Etat, formulée en septembre 2013, le rectorat de l'Université s'est employé à clarifier ses structures et à mettre en place de nouveaux outils de gouvernance.

Les points suivants ont été réglés:

- a) Révision des cahiers des charges et clarification des compétences, afin d'avoir une répartition claire des attributions

Tous les cahiers des charges ont été revus pour l'ensemble de l'Université et un nouvel organigramme, avec des responsabilités de gestion pour les vices-recteurs, a été établi.

b) Mise en place d'instruments pour la gestion des conflits

Un site www.unine.ch/conflits existe et un groupe de travail procède à la révision de la réglementation sur la gestion des conflits au sein de l'Université.

c) Election d'un nouveau décanat de la faculté des sciences économiques (FSE)

Ce décanat est en place depuis la rentrée universitaire 2013.

d) Règlement visant à sanctionner le plagiat

Un règlement sur le respect de l'intégrité scientifique a été élaboré et soumis à la communauté universitaire qui lui a fait bon accueil. Il a aussi été soumis au Conseil de l'Université qui l'a approuvé.

e) Conduite d'une médiation au sein de la FSE

M. Christian Geiser, juge fédéral suppléant, a conduit cette médiation. Le professeur Bili a été réintégré à la faculté et le professeur Reiner a donné sa démission, ayant une opportunité d'enseigner dans son pays d'origine. Ces éléments ont permis à la FSE de retrouver une certaine sérénité à la rentrée 2014.

f) Regroupement des activités de la FSE sur un seul site

Le regroupement a été réalisé à la rentrée 2014.

A la demande du président du Conseil de l'Université, M. Antoine Grandjean, la sous-commission s'est penchée sur le système interne de contrôle ainsi que sur le pôle de recherche national (PRN) et sur la mobilité et la migration intitulé "On the Move" pour lequel l'Université s'est vu attribuer 17,2 millions de francs pour 4 ans. Le projet regroupe 18 équipes interdisciplinaires issues de 6 institutions universitaires. Ce projet est piloté par l'Université de Neuchâtel. Il va permettre l'engagement de doctorants et de jeunes chercheurs en assurant ainsi la relève universitaire de demain. Il renforce la position de Neuchâtel sur la thématique de la mobilité et des migrations sur le plan national et international.

Au niveau de l'assurance qualité, l'Université a passé un audit dont le rapport sera examiné en 2015.

En fin d'année, la sous-commission a obtenu des informations sur la révision de la loi sur l'Université qui vise à renforcer son autonomie, par exemple, par la compétence donnée au rectorat de nommer des professeurs. Cette révision sera soumise au Grand Conseil en 2015.

Après les turbulences de 2013, la sous-commission constate que l'Université a retrouvé un bon fonctionnement et a pu améliorer son image malgré la baisse des inscriptions. Elle entend poursuivre les contacts positifs établis en 2014 avec le rectorat par une rencontre chaque année.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OFPE)

La présentation de cet office par sa responsable a permis à la sous-commission de connaître les moyens, les missions internes et externes ainsi que les actions menées. Il s'agit d'un office transversal qui intervient dans tous les départements de l'administration publique. Pour 2014, un important travail est consacré à la thématique des violences dans le couple.

La sous-commission n'a pas de recommandation particulière à formuler sur cet office. Elle tient cependant à relever que l'office est à disposition des députés pour toutes les modifications législatives ayant trait à des questions d'égalité et de politique familiale.

Service de l'enseignement obligatoire (SEO)

Ce service comprend 5 entités et il est dirigé par un chef de service. Parmi les dossiers en cours, on peut mentionner la finalisation des accords HarmoS, la rénovation du cycle 3 et la mise en place du concept de l'éducation spécialisée. A moyen terme, d'autres enjeux se profilent, comme la mise en place d'accords intercantonaux ou la garantie de la qualité du système scolaire par le biais de conditions cadre visant l'équité au plan cantonal.

La sous-commission s'est intéressée aux élèves en situation d'échec à la fin de leur scolarité obligatoire. Cela concerne aujourd'hui 11% des effectifs scolaires (*contre 15% en 2000*). Elle a pu constater que le SEO, en collaboration avec des centres scolaires, a mis en place un suivi précis de ces élèves. Ainsi, en fin de scolarité, il apparaît que moins d'une trentaine d'élèves restaient sans solution.

Aujourd'hui, il y a adéquation entre l'offre et la demande des postes d'enseignants, mais le SEO a exprimé des inquiétudes pour l'avenir et des mesures sont en cours pour assurer une offre suffisante.

La sous-commission a pris connaissance des résultats de l'enquête PISA 2012, dont le détail a été présenté lors d'une séance commune avec la commission Ecole obligatoire. Même si les résultats neuchâtelois ne sont pas très bons, l'écart en valeur relative avec les autres cantons est faible. Compte tenu des changements qui vont intervenir dans l'enquête PISA dès 2016, le SEO a été invité à présenter les mesures d'adaptation prévues en 2015.

La sous-commission n'a pas de remarque particulière à formuler concernant le SEO. Néanmoins, elle suivra le problème de l'illettrisme à l'école et les moyens d'accompagnement mis en place pour y pallier.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Cet office est dirigé depuis le 1^{er} septembre 2014 par un nouveau chef d'office. Son travail se base entre autres, sur l'accord intercantonal de collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée qui repose sur 4 principes, à savoir, un mandat public de formation, le fait de privilégier des solutions intégratives, le principe de la gratuité et la volonté d'associer les titulaires de l'autorité parentale à la procédure de décision.

Pour Neuchâtel, l'office travaille très activement sur le concept cantonal de l'enseignement spécialisé. Plusieurs groupes de travail sont à l'œuvre pour analyser les parcours scolaires des élèves ayant des besoins particuliers et pour proposer des mesures renforcées ou ordinaires.

La discussion avec la sous-commission a confirmé le bien-fondé des travaux sur le concept cantonal. Le rôle et le travail des enseignants ont été mis en évidence dans le domaine difficile de l'intégration d'élèves en difficultés dans les classes ordinaires. Même si cette intégration reste la priorité, le futur concept doit permettre une approche plus précise des problèmes rencontrés et surtout de mieux décrire le cadre, les conditions, les procédures de décisions et la collaboration entre les partenaires.

La sous-commission n'a pas de remarque particulière à formuler concernant l'OES. Toutefois, elle entend suivre la mise en œuvre du concept cantonal en 2015.

Service de la formation post-obligatoire (SFPO)

Le service a subi, ces derniers temps, de profonds changements organisationnels, des fusions et des reprises d'offices. Le SFPO est dirigé par un chef de service. Il comprend 5 offices importants, à savoir, l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle, l'office des apprentissages, l'office de l'insertion des jeunes des moins de 30 ans en formation professionnelle, l'office des formations professionnelles et académiques, et l'office des hautes écoles et de la recherche.

Parmi les enjeux principaux pour le SFPO, on peut citer:

- Le plan d'actions pour promouvoir et développer la formation professionnelle duale;
- la collaboration interinstitutionnelle;
- la consolidation de la restructuration des dernières années.

Sur ce dernier point, la sous-commission constate que ce service est l'un des plus "lourds" de l'administration cantonale. En 2014, il a connu quelques mutations au niveau des responsables d'offices. La sous-commission entend reprendre une analyse plus détaillée du SFPO en 2015, surtout en vue des enjeux au niveau du tertiaire (*Université, HES, HEP, FC, etc.*).

La discussion a mis en évidence le travail en cours pour renforcer la formation duale avec deux axes principaux qui sont l'augmentation du nombre d'entreprises formatrices et l'adaptation des filières de formation au besoin du marché neuchâtelois.

La sous-commission n'a pas de remarque particulière à formuler concernant le SFPO.

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse

Le service a pour mission d'assurer la prévention, la promotion et la protection de la jeunesse et de prendre en charge les adultes en difficultés. La discussion avec la sous-commission a mis en évidence la volonté de trouver davantage de familles d'accueil qui peuvent, avec un accompagnement spécifique, être une alternative intéressante pour certains enfants et sur le plan financier au placement en institution.

L'action éducative en milieu ouvert a été dotée de postes supplémentaires. Le service de l'éducation de rue (*SER*) est complexe avec des problèmes de pilotage et de coordination. Le SPAJ entreprend actuellement les clarifications nécessaires.

La sous-commission n'a pas de remarque particulière à formuler concernant le SPAJ.

Autres points

Durant l'année écoulée, la sous-commission a examiné le rapport de gestion 2013 du département qui a suscité bon nombre de questions, auxquelles il a été répondu de manière satisfaisante. Le programme de législature et la feuille de route ont été également mis à l'ordre du jour. Ce programme est ambitieux avec 9 objectifs et 34 mesures de mises en œuvre.

Comme les autres sous-commissions de gestion, elle a procédé à l'examen des recommandations, postulats et motions en suspens.

2.3.1.4. Examen du rapport de gestion du département

Le rapport de gestion a été examiné le 28 avril 2015. La cheffe du département et les collaborateurs du secrétariat général ont répondu aux nombreuses questions des commissaires. L'examen du rapport n'a pas suscité de remarques particulières, mais quelques points sensibles ont pu être identifiés et feront l'objet d'un suivi en 2015.

2.3.1.5 Bilan et perspectives

En 2014, la sous-commission du DEF a pu travailler de manière très satisfaisante. Elle tient à remercier la cheffe du département, le secrétariat général et les chefs de services rencontrés pour la bonne collaboration qui s'est instituée. Elle n'a pas relevé d'éléments significatifs nécessitant des mesures particulières. Elle entend poursuivre le suivi de certains dossiers ouverts en 2014, tout en élargissant sa surveillance sur des offices qui n'ont pas encore été examinés.

2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.4.1.1. Généralités

La sous-commission a siégé à dix reprises en 2014, les 14, 25 et 26 février, 4 mars, 19 mai, 19 et 24 juin, 15 septembre, ainsi que les 4 et 20 novembre.

En guise de préambule, relevons que la sous-commission a connu une année 2014 plutôt particulière à la suite du renvoi du secrétaire général; le secrétariat général a été assuré par deux secrétaires adjoints ad intérim. La sous-commission relève la qualité de leur travail dans des conditions bien difficiles.

La sous-commission a pris acte avec satisfaction de la nomination du nouveau secrétaire général qui entrera en fonction en février 2015.

Le chef du département, M. Yvan Perrin, absent pour des raisons de santé au printemps, a rechuté en été, puis a démissionné. Il a été temporairement remplacé par M^{me} Monika Maire-Hefti et MM. Laurent Kurth et Alain Ribaux.

M. Mathieu Béguelin, président de la sous-commission a démissionné en avril et a été remplacé par M. Mario Castioni.

2.4.1.2. Entités visitées

La sous-commission a visité tous les services du département ainsi que le service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). Elle a effectué la plupart de ces visites sans la présence du conseiller d'Etat et du secrétaire général. Il faut relever la grande disponibilité des interlocuteurs et la qualité du dialogue établi.

2.4.1.3. Suivi des dossiers

Service de l'agriculture (SAGR)

Service des transports (SCTR)

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Lors de sa séance du 14 février 2014, la sous-commission a examiné la structure et le fonctionnement de ces trois services, ainsi que leurs champs d'activité. Elle s'est plus particulièrement intéressée à l'organisation d'Evologia au niveau du service de l'agriculture.

En ce qui concerne le service des transports, le dossier "*chaud*" est évidemment celui de la liaison "Haut-Bas" et de la mise en place d'un véritable RER. Ce dossier a été repris le 19 mai avec M. Yvan Perrin, puis le 19 juin avec M. Laurent Kurth et finalement le 20 novembre 2014 avec M. Laurent Favre.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Lors de sa séance du 25 février 2014, la sous-commission a examiné la structure et le fonctionnement de ces trois services ainsi que leurs champs d'activité.

Pour le SAT, le conséquent travail à venir est la mise en place de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). La sous-commission reverra donc ce service en 2015.

Le service de la géomatique et du registre foncier a regroupé ses activités à Tivoli 22. Il assume un rôle pilote en Suisse à travers le géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN).

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Lors de sa séance du 26 février 2014, la sous-commission a examiné la structure et le fonctionnement de ces deux services, ainsi que leurs champs d'activité.

Le SCAV participe au projet pilote GEM-Light, qui a permis de réaliser des économies.

Le passage de ce service de l'économie au DDTE paraît judicieux selon les dires du chef de service. La sous-commission a surtout examiné le fonctionnement ordinaire du service des ponts et chaussées.

Elle devait visiter les ouvrages d'arts des routes cantonales qui nécessiteront de gros investissements en juillet. Suite à la démission de M. Yvan Perrin, cette visite a été reportée en 2015.

Département du développement territorial et de l'énergie

Le 4 mars 2014, la sous-commission a rencontré les secrétaires adjoints ad intérim pour examiner le fonctionnement du département au vu de l'absence de M. Yvan Perrin, chef du département et de sa vacance au niveau du secrétaire général.

Le 19 mai 2014, la sous-commission a siégé avec la sous-commission des finances en présence de M. Yvan Perrin. En première partie de séance, le chef du département a présenté les feuilles de route du département. En seconde partie, la sous-commission a commencé l'examen des motions et postulat en souffrance au département. Cette analyse a été poursuivie lors des séances des 19 et 24 juin, ainsi que le 4 novembre. Un suivi de ces objets en suspens sera assuré par la sous-commission en 2015.

Le 19 juin 2014, la séance a été tenue en présence de M. Laurent Kurth, chef du département suppléant. Elle a été consacrée à la suite du travail lié au classement des motions et postulats. En seconde partie de séance, M. Laurent Kurth a fait le point de la situation relatif à l'épineux dossier de la liaison Haut-Bas et du RER neuchâtelois.

Le 24 juin 2014, la séance a été entièrement consacrée au classement des motions et postulats en présence de la chargée de mission et d'un secrétaire adjoint ad intérim.

Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

La séance s'ouvre avec l'arrivée de M^{me} Maire-Hefti, suppléante non invitée, mais bienvenue malgré tout! La présidence du conseil d'administration (CA) et le directeur présentent les structures du SCAN et les bienfaits de l'autonomisation. La sous-commission constate la qualité de la gestion des autorités du SCAN. Elle recevra le nouveau mandat de prestations en cours d'élaboration. La sous-commission constate aussi que le site de Malvilliers pourrait accueillir la totalité de ses services administratifs (*actuellement la comptabilité se trouve à La Chaux-de-Fonds*). De plus, la halle technique du SCAN à La Chaux-de-Fonds est surdimensionnée et provoque des coûts élevés et un gaspillage énergétique.

Séance de planification des travaux

Le 4 novembre 2014, la sous-commission s'est réunie pour fixer la suite des travaux de la sous-commission. Début 2015, il est prévu de visiter l'office des vins et des produits du terroir (*l'OVPT*), de revoir le chef du service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) et le chimiste cantonal, ainsi que le service des transports (*SCTR*) et celui de l'aménagement du territoire (*SAT*).

Rencontre avec le nouveau chef du département

Le 20 novembre 2014, la sous-commission rencontre le nouveau chef de département, M. Laurent Favre, en présence du secrétaire général ad intérim. M. Laurent Favre a présenté la future organisation du secrétariat général avec l'arrivée prochaine du nouveau secrétaire général.

Suite à la réclamation d'un administré adressée à la sous-commission par le bureau du Grand Conseil, quant à la composition de la commission de la faune (*11 membres au lieu des 15 prévus à l'art.11 du règlement d'exécution de la loi sur la faune sauvage*), le département procédera à la nomination de deux membres supplémentaires.

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission a pris connaissance, puis a examiné le rapport du DDTE lors de ses séances du 28 avril et du 6 mai 2015, en présence de M. Laurent Favre, chef de département et de son chargé de mission. La sous-commission a pris acte du contenu du rapport qui reflète, de manière complète, l'activité et les dossiers ouverts au sein du département.

A cette occasion, la sous-commission s'est à nouveau intéressée au fonctionnement du SCAV et aux problèmes d'actualité. La sous-commission relève quelques difficultés dans l'accomplissement des missions de ce service, mais souligne qu'au vu des résultats présentés dans le rapport les contrôles effectués sont non seulement utiles, mais nécessaires. (*Boucheries: 24 contrôles, 8 problèmes soit 33%; restauration: 494 contrôles, 145 problèmes soit 29,35%; fromageries: 23 contrôles, 7 problèmes soit 30%*).

2.4.1.5. Bilan et perspectives

En conclusion, la sous-commission tient à remercier les secrétaires adjoints ad intérim pour la qualité de leur travail en cette année 2014 bien perturbée au niveau du département et pour leur disponibilité auprès de la commission. La sous-commission relève aussi la disponibilité de l'ensemble des services du département et la franchise des entretiens avec les divers interlocuteurs rencontrés.

Finalement, la sous-commission tient à mettre en exergue la qualité du travail du secrétariat général du Grand Conseil, en particulier de l'assistante parlementaire rattachée à la sous-commission.

2.5. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.5.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DEAS a effectué 8 séances au cours de l'année 2014, lui permettant de rencontrer les cadres de tous les services et offices du département en présence de M. Nathanaël Karakash, chef du département. Les membres de la sous-commission ont partout rencontré un climat de travail favorable et des collaborateurs compétents et motivés.

2.5.1.2. Entités visitées

2.5.1.3. Suivi des dossiers

Service de l'intégration et de la cohésion multiculturelle (COSM)

La sous-commission a consacré une matinée, le 13 février 2014, à la visite du service de l'intégration et de la cohésion multiculturelle (*COSM*). A cette occasion, il a été présenté le résultat de l'audit (*Triaspect*) du service, visant à apprécier la structure organisationnelle au moment d'un changement de chef de service. Cet audit a confirmé que le fonctionnement opérationnel était assuré, que l'équipe était motivée et compétente, et qu'il y avait un potentiel d'amélioration dans la structure interne et dans la collaboration avec les partenaires. Cet audit a aussi montré qu'un regroupement avec un autre service n'était pas pertinent.

La sous-commission a ensuite étudié le programme d'intégration cantonal (*PIC*) qui découle de la politique fédérale d'intégration. Le canton de Neuchâtel a été pionnier dans la politique d'intégration et pourra donc introduire son programme au cours de 2014.

L'impression générale est celle d'un service qui fonctionne à satisfaction et répond aux exigences de la confédération.

Caisse cantonale d'assurance chômage (CCNAC) et service de l'emploi

Le 7 mars 2014, la sous-commission a étudié l'impact d'une expertise de KPMG sur la caisse cantonale d'assurance chômage (CCNAC). Cette expertise a été demandée pour apprécier si la structure de la CCNAC était en adéquation avec le passage imminent à la gestion électronique des documents en 2013. Cette expertise a débouché sur une réorganisation interne de la CCNAC.

Au cours de la même séance, les commissaires ont pu poser toutes les questions qui découlaient de la lecture du rapport de gestion du département, dont ils ont pris acte.

La suite de la matinée a été consacrée au début de l'examen du service de l'emploi, le plus grand service du département. Ce jour-là, les commissaires ont concentré leur attention sur l'office régional de placement (*ORP*), l'office des emplois temporaires et l'office logistique des mesures du marché du travail. Le service de l'emploi a subi des bouleversements au début de la dernière législature. Il a fait l'objet d'un audit interne et a été doté d'une nouvelle direction dès 2011. La Loi fédérale sur l'assurance chômage (*LACI*) impose à l'ORP de réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les mesures prises pour chaque demandeur d'emploi dépendent déjà en partie du bilan initial de compétences. Celui-ci a pour but d'établir le profil du demandeur d'emploi et d'apprécier si le retour à l'emploi est réalisable et aisé ou si, au contraire, des mesures complémentaires de formation ou sociales sont nécessaires avant la recherche de travail. Pour cela, un groupe appui est mis en place. Les contacts avec les entreprises se sont multipliés, notamment grâce aux "*5 à 7 de l'emploi*" et aux diverses démarches entreprises pour faire connaître le travail des ORP.

La sous-commission a aussi pris connaissance de l'activité, des problèmes et des projets de l'office de la logistique des mesures du marché du travail qui organise les ateliers et mesures permettant d'augmenter les compétences des demandeurs d'emploi et de l'office des emplois temporaires.

Service de l'économie

Le 5 mai 2014, la sous-commission a rencontré les cadres du service de l'économie, ce qui a permis aux commissaires d'apprécier le travail de promotion de l'économie dans le canton et de percevoir les défis à venir. En particulier, on peut s'attendre à ce que les entreprises qui s'installeront à l'avenir dans le canton seront celles qui recherchent une main-d'œuvre spécialisée indisponible ailleurs pour des produits à haute valeur ajoutée. D'autre part, l'attractivité de la Suisse est actuellement en baisse et des efforts importants doivent être consentis pour amener et maintenir des entreprises dans le canton.

Plan d'action du DEAS

Le 27 mai 2014, une réunion commune des sous-commissions des finances et de gestion a permis de prendre connaissance du plan d'action du département pour la législature.

Examen des objets en suspens

Le 19 juin 2014, les commissaires ont passé en revue avec le chef du département les motions et postulats en cours, afin de déterminer comment il peut y être répondu dans un proche avenir. Cette séance a aussi permis de rencontrer les cadres des offices de soutien et de contrôle du travail, soit l'office juridique et de surveillance, l'office de contrôle et l'office d'inspection du travail.

Filière d'intégration professionnelle

Le 27 septembre 2014, une séance commune avec la sous-commission des finances du DEAS a permis d'approfondir les connaissances des commissaires sur la filière d'intégration professionnelle, en refonte actuellement, ainsi que sur ses enjeux et perspectives.

Cette séance a aussi permis de découvrir l'activité concrète d'un guichet social régional (*du Val-de-Travers*) et de la mise en place du projet "*Accord*" qui lui est lié. L'intégration professionnelle, le guichet social régional et le projet "*Accord*" sont actuellement en phase de transformation et le bilan devra en être tiré d'ici un à deux ans.

Rénovation du processus d'intégration professionnelle

Le 21 octobre 2014, la sous-commission s'est concentrée sur la rénovation du processus d'intégration professionnelle en cours d'élaboration. Les chefs des services sociaux, de l'emploi et de l'office de l'assurance invalidité (OAI) étaient présents.

Le processus en cours vise à simplifier et à optimiser le processus d'intégration professionnelle, et devrait permettre une meilleure réadaptation pour les personnes qui visent à retrouver un emploi.

Le département prévoit d'adresser un message au Grand Conseil à ce sujet durant le 1^{er} semestre 2015 et à rendre opérationnelle la nouvelle filière d'intégration professionnelle avant la fin de la législature.

Bilan de l'activité 2014

Enfin, la dernière séance de l'année s'est tenue le 12 décembre 2014. Elle a notamment permis de clarifier la procédure suivie concernant une citoyenne qui avait écrit au Conseil d'Etat avec copie à la COGES. Cette séance avait aussi pour but de faire le bilan d'activité de 2014 et de préparer les séances pour 2015 en fonction des points forts attendus par le département.

2.5.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La matinée du 24 avril a été consacrée à l'étude du rapport de gestion du département, au cours d'une séance commune avec la sous-commission des finances. La qualité du rapport a été unanimement saluée, toutes les questions ont pu être posées aux chefs de service, et la sous-commission a pris acte du rapport de gestion 2014

2.5.1.5. Bilan et perspectives

Au terme de cette année, les commissaires ont apprécié la disponibilité du chef du département et des membres de l'administration, leur ouverture à répondre à toutes les questions, ainsi que la qualité des rencontres. Les perspectives pour 2015 ont été discutées lors de la séance du 12 décembre 2014.

3. EXAMEN DE LA GESTION PAR LE BUREAU

3.1.1.1. Généralités

Le bureau s'est réuni à 5 reprises en 2014. Il a pour mandat de préparer les séances plénières de la COGES et d'exercer la surveillance des entités administratives qui ne sont pas directement rattachées à un département.

3.1.1.2. Entités visitées

Durant l'exercice sous revue, le bureau a visité:

La chancellerie d'Etat

La chancellerie et le vice-chancelier ont présenté les activités du secrétariat général de la chancellerie et les prestations liées aux droits politiques, aux citoyennes et citoyens, à la logistique et à la gestion. La discussion avec les commissaires a mis en évidence les points suivants:

- Un projet de refonte des rapports de gestion est en cours afin de remodeler leur contenu, en intégrant notamment les nouveaux modes de gestion des services;
- l'amélioration de la politique de communication est l'une des priorités du Conseil d'Etat inscrite dans le programme de législature. Un concept cadre de communication est en préparation. Il intégrera un volet de gestion de crise et un volet visant à renforcer l'image du canton. La future communication prévoit aussi une meilleure utilisation des nouveaux médias électroniques (*réseaux sociaux*);
- la politique des relations extérieures est une autre priorité du Conseil d'Etat. L'accent sera mis sur la défense des intérêts du canton au niveau régional, national, transfrontalier et européen, avec une priorité au niveau national (*Conseil fédéral, parlement et administration*);
- d'autres projets sont en cours portant sur l'accueil des usagers (*guichet unique, guichets physiques et permanences téléphoniques*) et sur la refonte du site Intranet de l'Etat;
- la gestion de la conférence des secrétaires généraux qui est régulièrement réunie par la chancellerie pour informer des décisions prises par le Conseil d'Etat et pour traiter les thématiques transversales.

Le secrétariat général du Grand Conseil

La discussion avec la secrétaire générale et son adjointe a porté sur le plan de rattrapage relatif au traitement des procès-verbaux des sessions du Grand Conseil. Au moment de la visite, la rédaction de ces procès-verbaux enregistrait un retard de près de 2 ans.

Les commissaires ont reçu toutes les informations sur les bases légales relatives aux procès-verbaux et sur la manière, dont ils étaient établis et traités (*frappe, relecture, réécoute parfois, distribution, approbation et archivage*).

Le retard enregistré est dû à plusieurs facteurs, comme le manque et les changements de personnel, le travail en constante augmentation pour les secrétariats des commissions du Grand Conseil, la mise en place du secrétariat général du Grand Conseil autonomisé, la mise en œuvre de la nouvelle OGC, l'informatisation de la salle du Grand Conseil et l'instauration du "parlement sans papier".

Concernant le plan de rattrapage présenté, le bureau a constaté qu'il nécessiterait un total de 5500 heures de travail. Sur ce volume, le secrétariat général estime qu'il pourrait en fournir 2500 heures avec la dotation de personnel actuelle et que 3000 heures seraient apportées par l'engagement d'une personne supplémentaire en emploi temporaire, avec un coût estimé à 190.000 francs au total, réparti sur les années 2015 (76.000 francs), 2016 (76.000 francs) et le premier semestre 2017 (38.000 francs). Le bureau a accepté ce plan de rattrapage, mais la COGES plénière l'a refusé pour des raisons de coûts et a chargé le bureau du Grand Conseil de reprendre le problème.

Ce dernier a finalement pris les décisions suivantes en accord avec le bureau de la COGES:

- Priorité à la rédaction des procès-verbaux de l'actuelle législature, à partir de la session de septembre 2014, avec un délai de 3 mois pour leur remise aux membres du Grand Conseil;
- rattrapage des procès-verbaux des sessions d'octobre 2012 à juin 2014, avec une légère augmentation de la dotation en personnel de suite, mais qui doit s'inscrire dans les limites des budgets ordinaires du secrétariat général du Grand Conseil.

A noter encore que le secrétariat général est en mesure de fournir, sur demande, un extrait d'un procès-verbal de session en retard sur un point particulier et, que depuis avril 2014, les enregistrements audio-visuels sont à disposition sur le site Internet du Grand Conseil.

Préposé à la protection des données et à la transparence

Cette entité autonome et indépendante est partagée avec la République et canton du Jura sur la base d'une convention inter cantonale. La répartition des charges est proportionnelle au nombre d'habitants des deux cantons respectifs (*env. 25% pour le Jura et 75% pour Neuchâtel*). Elle est localisée aux Breuleux et comprend 1,7 EPT. Son activité est régie par les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection des données et de transparence. Une part importante de son travail porte sur l'information aux services de l'administration, lorsque ceux-ci sont saisis de demandes de citoyennes ou de citoyens liées à des données personnelles ou de tierces personnes tant dans le domaine de la protection que de la transparence. Le préposé fonctionne comme autorité de conciliation en cas de problèmes de transmission d'informations entre l'administration et les administrés. Il est aussi chargé de vérifier si les textes législatifs cantonaux sont conformes aux dispositions légales de la protection des données et de la transparence. Il dispose d'une commission pour le suivi de ses travaux, commission de 5 membres, présidée actuellement par un neuchâtelois et comprenant deux représentants des cantons partenaires.

La discussion avec le bureau a montré que la collaboration avec l'administration cantonale neuchâteloise était bonne. Pratiquement tous les problèmes rencontrés trouvent rapidement une réponse satisfaisante et la commission n'a pratiquement pas à intervenir. A la question de savoir comment concilier à la fois la protection des données des administrés et le souci croissant de demandes de transparence, le préposé a répondu que les bases légales étaient claires pour délimiter, par exemple, où finit la protection des données et où commence la transparence

Actuellement, l'aspect protection des données prime souvent sur la transparence.

Le préposé a informé le bureau d'un problème actuel et d'une préoccupation future. Pour le problème, la procédure budgétaire actuelle n'est pas conforme aux dispositions européennes, auxquelles le préposé est soumis en sa qualité d'autorité de surveillance de l'accord Schengen (*libre-circulation des personnes*). Cette procédure devra aussi être autonomisée, sans passer par le Conseil d'Etat.

La préoccupation future va porter sur la mise en place d'une législation concernant la vidéosurveillance, laquelle prend de plus en plus de place dans la société actuelle.

3.1.1.3. Suivi des dossiers

Dans la mesure où il s'agissait, en 2014, des premières visites dans les entités passées sous revue, le bureau va reprendre notamment le suivi des projets annoncés plus en détail en 2015.

Plus spécifiquement, le bureau entend examiner si une révision des bases légales régissant la tenue des procès-verbaux des sessions du Grand Conseil ne serait pas nécessaire dans le but de les adapter aux nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne l'archivage.

3.1.1.4. Examen des rapports de gestion

Les rapports de gestion 2014 de la chancellerie d'Etat, du secrétariat général du Grand Conseil, ainsi que du préposé à la protection des données et de la transparence seront examinés en juin 2015.

3.1.1.5. Bilan et perspectives

Le bureau a constaté un bon fonctionnement des trois entités visitées en 2014. Il n'a pas d'observation particulière à formuler. Il tient à remercier les responsables de ces entités pour la qualité du travail fourni et pour les nombreuses informations données.

Comme indiqué plus haut, il a pris note des projets en cours et entend en examiner l'avancement par de nouvelles visites en 2015.

Par ailleurs, il prévoit une visite au contrôle cantonal des finances et souhaite rencontrer le bureau de la COGES du Grand Conseil valaisan pour un échange d'informations et d'expériences sur la manière dont les deux commissions travaillent dans leur canton respectif.

4. CONCLUSION

En 2014, la COGES a rempli les missions définies aux articles 82 et suivants de l'OGC. En particulier, elle a:

- Contrôlé l'exécution des propositions acceptées par le Grand Conseil;
- examiné les rapports de gestion du Conseil d'Etat;
- exercé la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'Etat, de l'administration cantonale, du secrétariat général et des entités autonomes, sous l'angle de la légalité, de l'opportunité, de l'efficacité et de l'efficience économique.

Globalement, aucun élément significatif n'a été relevé par la COGES.

Comme mentionné au paragraphe 2.1.1.4. Examen du rapport de gestion du département, la commission propose au Grand Conseil le classement de la motion Roland Debely 97.129, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé".

A l'unanimité des membres présents, la commission de gestion a accepté le présent rapport lors de sa séance du 26 mai 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 26 mai 2015

Au nom de la commission de gestion:

Le président,
J. HAINARD

Le rapporteur,
W.WILLENER